



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
GRAND NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SEANCE PUBLIQUE DU 20 NOVEMBRE 2023**

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
1. Installation nouveau conseiller communautaire – Commune de Gruissan	5
2. Approbation des procès-verbaux du Conseil Communautaire en date du 20 octobre et du 30 octobre 2023	6
AFFAIRES JURIDIQUES	6
3. Mise à jour de la situation juridique du centre technique de Gruissan : mise à disposition initiale et extension	6
COMMANDE PUBLIQUE – CNTROLE FINANCIER	6
4. Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	6
FONDS DE CONCOURS	7
5. Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de La Palme pour la protection d'un bâtiment communautaire	7
FINANCES	7
6. Admission en non-valeur : Budget Principal	7
7. Admission en non-valeur : Budget Annexe Eau	8
8. Admission en non-valeur : Budget Annexe Assainissement	8
9. Admission en non-valeur : Budget Annexe Espace de Liberté	8
10. Admission en non-valeur : Budget Annexe Environnement	8
11. Admission en non-valeur : Budget Annexe Régie Pompes Funèbres	9
12. Admission en non-valeur : Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif	9
13. Budget Principal : Transfert de l'actif et du passif relatifs à la compétence Tourisme	9
RESSOURCES HUMAINES	10
14. Convention de gestion avec la Ville de Narbonne – mission d'ingénierie en vue de la création d'un service de géomatique	10
<u>INNOVATION – ECONOMIE, ATTRACTIVITE ET STRATEGIES TERRITORIALES</u>	10
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	10
	1

15. Convention publique d'aménagement du Parc d'Activités Le Castellas à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité (CRFA) et de l'activité pour l'année 2022, par la SEM ALENIS et approbation de l'avenant n°8	10
16. Convention publique d'aménagement du Parc d'Activités de La Coupe à Narbonne – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité (CRFA) et de l'activité pour l'année 2022, par la SEM ALENIS	11
17. Convention publique d'aménagement du Technoparc Pech Perry à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel au 31/12/2022	12
18. Rapport annuel 2022 société ALENIS pour la Délégation de Service Public du Parc des Expositions	12
19. Rapport annuel 2022 des administrateurs à la SEM ALENIS	13

MOBILITE – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS **14**

FOURRIERE AUTOMOBILE	14
20. Rapport annuel 2022 du délégataire du Grand Narbonne	14
GENS DU VOYAGE	15
21. Rapport annuel 2022 du délégataire du Grand Narbonne	15
POMPES FUNEBRES	16
22. Rapport annuel 2022 du délégataire du service des Pompes Funèbres Golfe du Lion de Port-la-Nouvelle	16
FOURRIERES – REFUGES ANIMALIERS	17
23. Rapport annuel 2022 du délégataire ARPAN	17
CYCLE DE L'EAU	18
24. Remplacement de M. Guillaume HERAS – Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude	18
25. Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement	18
26. Rétrocession réseaux humides – lotissement Les Terres d'Acanthe - Narbonne	19
27. Modification représentant du Grand Narbonne au syndicat Mixte Aude Centre	19
POLITIQUE DES DECHETS	20
28. Rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés	20

TRANSPORTS – PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT **22**

TRANSPORTS	22
29. Avenant N°16 – Délégation de Service Public CITIBUS	22
POLITIQUE FONCIERE	22
30. Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et la commune de Cuxac-d'Aude pour le secteur « Cœur de village » 2023-2028	22
INTERMODALITÉ	23
31. Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare de Leucate – Convention de financement relative aux études préliminaires pour la mise en accessibilité de la gare de Leucate – La Franqui	23

Présidence
M. Bertrand MALQUIER, Président

Le lundi 20 novembre 2023 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par M. le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Conseillers titulaires présents : ALAUX Sylvie, ALDEBERT Didier, ALVAREZ Jean-Michel, AZIBERT Gérard, BANOS Éric, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier, BOUTIE Catherine, CALMON Julien, CASTAGNE Nadège (représentant DEBLED Serge), CESAR Jean-Paul, CLERGUE Guy, COMBES Georges, COUSIN Sylvie, DAUZATS Christine, DEVIC Bernard (à partir du point 8), DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, FRANÇOIS Patrick, GERMA Alain, GUENFICI Alexandre (à partir du point 14), HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, JULES Jean-Claude, LACOMBE Gérard (représentant NAVARRO Anaïs), LAPALU Christian, LENOIR Alexia, LETEISSIER Gérard (représentant DUPONT Myrienne), MAILLARD Sylvain, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, NUNEZ Frédéric, PAIRO Jacques, PARRA Éric, PECH Olivier, PENET Yves, PY Michel (jusqu'au point 16), RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, ROCHER Édouard, ROUANET Claudine (représentant TEXIER Bruno), RUDENT Yann, SEGUI Jeanne-Maryse, TIXIER Sandrine, TUBAU Marcel, VALERY Benoit (représentant LUCIEN Gérard), VIALADE Alain, VITASSE Florence

Conseillers représentés : ABED Yamina (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), AMBROSINO Jean-Marc (procuration à MARTIN Henri), BOUISSET Cyrielle (procuration à BELART Xavier), BREHON Bruno (procuration à LENOIR Alexia), CHARPENTIER Christine (procuration à MONTAGNIER André-Luc), CHING Monique (procuration à DEVIC Bernard à partir du point 8), GOUIRY Catherine (procuration à SEGUI Jeanne-Maryse), GUENFICI Alexandre (procuration à VITASSE Florence jusqu'au point 13), JAMMES Michel (procuration à FAGES Gilles), KAISER Stéphanie (procuration à ALAUX Sylvie), MARTINAGE Fabienne (procuration à LAPALU Christian), PINET Marie-Christine (procuration à CESAR Jean-Paul), PY Michel (procuration à MALQUIER Bertrand à partir du point 18), RAPINAT Évelyne (procuration à BELLOTTI-LASCOMBES Emma), SAINTE-CLUQUE Nicolas (procuration à FRANÇOIS Patrick), VERGNES Magali (procuration à BANOS Éric), VICO Alain (procuration à COUSIN Sylvie)

Conseillers absents/excusés : BASTIE Yves, CASTAN Luc, CHING Monique (jusqu'au point 7), DARAUD Jean-François, DEVIC Bernard (jusqu'au point 7), FAURAN Jean-Paul, GIARDINA Vincenzo, HUYNH-VAN Nathalie, PAVAN Gaëlle, PY Michel (point 17), THIVENT Viviane, VILLEGAS Jean-Antoine

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.)

(Viviane DURAND est désignée secrétaire de séance.)

M. LE PRÉSIDENT : Il est 18h, nous allons pouvoir commencer la séance du Conseil Communautaire, je vais procéder à l'appel de vos noms pour vérifier le quorum.

On va désigner le secrétaire de séance, je vous propose la candidature de Mme Viviane DURAND. Y a-t-il des oppositions à cette désignation ?

Suite aux élections municipales qui se sont déroulées hier, dimanche 19 novembre, à Ouveillan, M. Jean-Antoine VILLEGAS a été élu conseiller titulaire et Mme Dominique LORENZO-MACIAS conseillère suppléante. Ils sont immédiatement installés d'où l'appel de leurs noms lors de la vérification du quorum.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

1. Installation nouveau conseiller communautaire – Commune de Gruissan

M. LE PRÉSIDENT : Par courrier du 23 octobre dernier, reçu le 30 octobre, M. Jean-Baptiste BESSE a fait part de sa démission du poste de conseiller titulaire de la commune de Gruissan. Il convient de procéder à son remplacement. Le Code électoral prévoit, dans la succession de liste, la personne suivante. Le conseiller correspondant était M. Michel CAREL. M. CAREL a fait part de sa décision de ne pas siéger en tant que conseiller communautaire. Aussi, le siège vacant au sein de l'instance est pourvu par M. Gérard AZIBERT, appelé tout à l'heure et qui siège ici ce soir en tant que conseiller titulaire pour la commune de Gruissan. On prend acte, il n'y a pas de vote, c'est une information.

Le Conseil PREND ACTE de l'installation

2. **Approbation des procès-verbaux du Conseil Communautaire en date du 20 octobre et du 30 octobre 2023**

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? Je vous propose de récupérer vos zapettes et de voter l'approbation des comptes rendus.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

3. **Mise à jour de la situation juridique du centre technique de Gruissan : mise à disposition initiale et extension**

M. LE PRESIDENT : Très rapidement, c'est une mise à jour. Dans la délégation environnement, le centre technique de Gruissan a été transféré. Il y a un ajustement. La commune de Gruissan a acheté les terrains du SDIS qui étaient juste à côté pour extension et les met à disposition de la compétence qui est maintenant déléguée à Joël HERNANDEZ. C'est juste une mise à jour de cette situation juridique par rapport à la mise à disposition. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE – CNTROLE FINANCIER

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

4. **Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

M. LE PRESIDENT : Mme Lydie LOÏS était membre de cette commission et ayant fait part de sa démission, il convient de prendre acte de celle-ci et de procéder à son remplacement. Je vous propose la candidature de M. Sylvain MAILLARD. Y a-t-il d'autres candidats ? Non, dans ce cas, le candidat est désigné d'office.

(M. Sylvain MAILLARD est désigné.)

FONDS DE CONCOURS

Rapporteur : Michel PY

5. Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de La Palme pour la protection d'un bâtiment communautaire

Michel PY : Merci, Monsieur le Président. La commune de la Palme équipe son territoire de caméras de vidéosurveillance et l'une d'entre elles doit être installée sur l'aire de La Palme, à proximité du Cru Fitou qu'elle servira d'ailleurs à sécuriser. C'est une opération d'un coût de 47 844 € HT. Ce bâtiment du Cru Fitou de par sa situation en bordure de départementale – qui est un bâtiment appartenant au Grand Narbonne – est régulièrement vandalisé donc cette caméra sera utile. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'attribuer un fonds de concours exceptionnel à la commune de La Palme d'un montant de 20 000 €.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 65 votes pour et 1 abstention

FINANCES

Rapporteur : Viviane DURAND

6. Admission en non-valeur : Budget Principal

Viviane DURAND : Merci, Monsieur le Président. À la demande du comptable public, vont être proposés au Conseil 7 rapports concernant des admissions en non-valeur. Il s'agira de les approuver, leur financement étant prévu dans leurs budgets respectifs au chapitre 65. Pour le Budget Principal, il s'agit de créances éteintes pour insuffisance d'actifs pour 12 110,40 € et de créances admises en non-valeur parce qu'irrecouvrables pour montant inférieur au seuil des poursuites ou personnes disparues, poursuites sans effet, pour un montant de 555,51 €.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

7. Admission en non-valeur : Budget Annexe Eau

Viviane DURAND : Il s'agit de créances éteintes pour surendettement et décision d'effacement de dette pour 23 053,75 € ; clôture pour insuffisance d'actifs pour 1 640,82 € et de créances irrécouvrables pour un total de 112 079,87 €.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

(Arrivée de Bernard DEVIC à 18h13.)

8. Admission en non-valeur : Budget Annexe Assainissement

Viviane DURAND : Il s'agit de créances éteintes pour surendettement et décision d'effacement de dette pour 23 312,26 € et clôture pour insuffisance d'actifs pour 209,91 €, et de créances irrécouvrable pour un total de 115 481,18 €.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ou des questions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

9. Admission en non-valeur : Budget Annexe Espace de Liberté

Viviane DURAND : Il s'agit de créances irrécouvrables pour un total de 715,40 €.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ou des questions ? On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

10. Admission en non-valeur : Budget Annexe Environnement

Viviane DURAND : Il s'agit de créances éteintes pour clôture pour insuffisance d'actifs pour 4 026,80 € et de créances admises à non-valeur pour un total de 7 579,08 €.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

11. Admission en non-valeur : Budget Annexe Régie Pompes Funèbres

Viviane DURAND : Il s'agit de créances éteintes pour un total de 7 467,36 € correspondants à des rétablissements personnels et de créances irrécouvrables pour un total de 7 467,36 €.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

12. Admission en non-valeur : Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

Viviane DURAND : Il s'agit de créances irrécouvrables pour un total de 541,20 €.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ou des questions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

13. Budget Principal : Transfert de l'actif et du passif relatifs à la compétence Tourisme

Viviane DURAND : En 2016, l'Office de tourisme communautaire sous forme d'EPIC et le maintien des Offices de tourisme des stations classées (Narbonne, Gruissan et Leucate) ont été approuvés. Depuis le 1^{er} juillet 2017, le Grand Narbonne intervient dans le domaine de la promotion du tourisme dans la création d'offices de tourisme et les communes partagent la compétence en matière d'animation touristique. En 2021, l'Office de tourisme de Narbonne a été intégré au sein de l'EPIC Grand Narbonne induisant le transfert du patrimoine correspondant ainsi que l'actif et le passif constituant les ressources. Le Grand Narbonne doit procéder à leur intégration comptable dans le Budget Principal. Le détail des opérations est présenté en annexe 1. Il vous est demandé d'approuver ce transfert.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Sylvie ALAUX

14. Convention de gestion avec la Ville de Narbonne – mission d’ingénierie en vue de la création d’un service de géomatique

M. LE PRESIDENT : La même délibération est passée en Conseil municipal.

Sylvie ALAUX : La Ville de Narbonne souhaite pouvoir confier aux services du Grand Narbonne la mission d’ingénierie d’accompagnement au déploiement de la géomatique afin de pouvoir bénéficier de l’expertise technique des équipes dédiées du Grand Narbonne. Il vous est proposé d’approuver la convention jointe en annexe et qui définit les règles de mise en œuvre. Elle a une durée de 2 ans et a été approuvée au Conseil municipal du 14 novembre.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l’unanimité

(Arrivée Alexandre GUENFICI à 18h18.)

INNOVATION – ECONOMIE, ATTRACTIVITE ET STRATEGIES TERRITORIALES

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Henri MARTIN

15. Convention publique d’aménagement du Parc d’Activités Le Castellas à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité (CRFA) et de l’activité pour l’année 2022, par la SEM ALENIS et approbation de l’avenant n°8

Henri MARTIN : L’approbation, je ne l’ai pas, j’ai surtout le projet d’aménagement de l’avenant N°8, Monsieur le Président, si vous êtes d’accord. Je vous rappelle que la Communauté d’Agglomération, dans le cadre d’une convention publique d’aménagement, a confié à la SEM SENA SUD devenue ALENIS la viabilisation et la commercialisation de la Zone d’Activité Le Castellas à Montredon-des-Corbières. L’avenant N°7 avait été signé le 22 octobre 2021 et fixait l’échéance de la convention au 31 décembre 2023. Au regard du Compte Rendu Financier Annuel du 31 décembre 2022 et au vu du rythme de commercialisation de la zone, la mission de l’aménageur n’est pas terminée. Donc

aujourd'hui, nous vous proposons d'approuver le compte rendu d'activité et le bilan financier 2022, arrêté en dépenses et en recettes à la somme identique de 13 672 K€ HT ; de préciser qu'aucune participation ne sera demandée au titre de 2023 ; d'acter le versement en 2023 du remboursement d'avance de 250 000 € qui a été prévu au bilan de l'opération ; et d'approuver, bien entendu, l'avenant N°8 pour proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2026, le temps pour ALENIS de déstocker les 7 terrains, je crois, qui restent encore à commercialiser.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des précisions, des questions ? Monsieur ALDEBERT ?

Didier ALDEBERT : Juste préciser que les personnes qui siègent ne participent pas au vote.

M. LE PRESIDENT : Ne peuvent pas prendre part au vote : M. Didier ALDEBERT, M. Xavier BELART, M. Christian LAPALU, M. Alain FABRE, M. Bertrand MALQUIER, M. Jean-Michel ALVAREZ et M. Michel PY. S'il n'y a pas de questions, je vous propose – sauf les personnes nommées – de voter.

Le Conseil approuve cette délibération par 56 votes pour et 2 abstentions

Rapporteur : Jean-Michel ALVAREZ

16. Convention publique d'aménagement du Parc d'Activités de La Coupe à Narbonne – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité (CRFA) et de l'activité pour l'année 2022, par la SEM ALENIS

Jean-Michel ALVAREZ : Merci, Monsieur le Président. Dans cette délibération, il s'agit d'approuver le compte rendu d'activité et le bilan financier pour l'année 2022 arrêté en dépenses et en recettes à la somme identique de 27 286 000 € HT, pour le Parc d'Activités de La Coupe à Narbonne. Je rappelle que ce Parc d'Activités a démarré en 1981 sur une emprise foncière de 96 ha. Aujourd'hui, il reste un peu moins de 20 terrains disponibles, mais sur le secteur du PMI. Si vous n'avez pas de questions, nous pouvons procéder au vote.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

(Départ de Michel PY à 18h38.)

17. Convention publique d'aménagement du Technoparc Pech Perry à Montredon-des-Corbières – Approbation du Compte Rendu Financier Annuel au 31/12/2022

Jean-Michel ALVAREZ : Il s'agit exactement de la même délibération, là, pour un montant de 19 769 000 € HT. Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée en 2023. Il s'agit de la Zone d'Activité anciennement appelée Pôle Santé et rebaptisée Technoparc Pech Perry qui fait l'objet d'un aménagement par la société ALENIS pour une durée de 15 ans. Elle se situe sur la commune de Montredon. Si vous n'avez pas de questions, on peut passer au vote.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? On va procéder au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 66 votes pour et 1 abstention

18. Rapport annuel 2022 société ALENIS pour la Délégation de Service Public du Parc des Expositions

Jean-Michel ALVAREZ : Dans cette délibération, il s'agit de présenter le Rapport annuel de la société ALENIS pour le Parc des Expositions pour l'année 2022, année très impactée par la pandémie avec l'annulation de la Foire du Printemps du Grand Narbonne et une période d'occupation du parc par le centre de vaccination.

Du 1^{er} janvier au 31 mars, le parc a été utilisé comme centre de vaccination. Du 1^{er} avril au 31 décembre, il y a eu 15 manifestations, 6 sont dans le domaine du commercial, ce sont des foires et des salons d'exposition : bourse matériaux, tatouage, salon du camping-car, Studyrana, salon de l'immobilier et salon du bien-être. 7 sont dans le domaine des activités diverses : bourse d'échanges, Rétrofit Tour, rugby, la soirée du Basket, Téléthon, arbre de Noël du COS du Grand Narbonne et le réveillon de la Saint- Sylvestre. Ensuite, 2 sont des salons professionnels : show-room de chaussures et le salon Phytéo sur l'hygiène professionnelle. L'ensemble de ces 15 manifestations a provoqué une fréquentation de 20 530 personnes.

Côté financier, le rapport fait apparaître un produit d'exploitation de 375 029 € qui se décompose de la manière suivante : 129 152 € pour les manifestations ; pour la vaccination un produit de 52 280 € ; subvention du Grand Narbonne 185 000 € et des produits divers et exceptionnels pour 8 597 €. Les charges d'exploitation s'élèvent à 364 971 €. Le résultat est positif et s'élève à 10 058 €, il est partagé à 50 % pour le Grand Narbonne et 50 % pour ALENIS.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de prendre acte.

M. LE PRESIDENT : On ne vote pas, on prend acte. Y a-t-il des questions ou des suggestions ? On prend acte et on passe à la délibération suivante qui est en lien avec une activité plus globale.

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport

Rapporteur : Didier ALDEBERT

19. Rapport annuel 2022 des administrateurs à la SEM ALENIS

Didier ALDEBERT : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, conformément à l'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants au Conseil d'Administration d'ALENIS, nommés par le Conseil Communautaire, présentent un rapport écrit devant le Conseil Communautaire du Grand Narbonne.

Dans le respect de ces dispositions, le rapport d'activités de l'année 2022 a été transmis au service du Grand Narbonne pour délibération. Je souligne que ce rapport intègre les activités d'ALENIS au 31/12/2022 et ne fait donc pas état des éléments survenus en 2023. Un petit rappel de la genèse. ALENIS, ex SENA SUD, est une Société anonyme d'Économie Mixte locale, une SEM, créée en 1987 à l'initiative de la Ville de Narbonne et de la CCI de Narbonne. Avec le regroupement des compétences économiques, elle a récupéré, en 2011, la SEMOP, la SEM de Port-la-Nouvelle qui est devenue ALENIS depuis. Le capital de cette société est détenu par des actionnaires majoritairement publics (68,2 %) et la Ville de Narbonne en détient 16,44 %. Les autres actionnaires publics sont la Communauté du Grand Narbonne à hauteur de 41,85 % ; la Ville de Port-la-Nouvelle à hauteur de 6,76 % ; Carcassonne Agglo à hauteur de 5 %. Et le collège privé est détenu par la CCI de l'Aude avec 17,29 % des parts ; la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aude avec 2,06 % des parts et un pôle bancaire de 5 banques pour 10,5 % des parts. Je vais vous les citer : Crédit Agricole, Banque Populaire du Sud, Caisse d'Épargne, Crédit Lyonnais et Crédit Mutuel. Quelques chiffres à retenir. En 2022, ALENIS est constituée d'une équipe de 11 personnes, réparties entre le Parc des Expositions (4) et le siège (7).

Je ne vais pas citer toutes les opérations reprises dans le rapport, mais les plus importantes. S'agissant des concessions, tout d'abord il y a les concessions d'aménagement de parcs d'activités qui ont été attribuées par le Grand Narbonne pour la réalisation de : La Coupe à Narbonne ; Le Castellans et Pôle Santé renommé Technoparc Pech Perry à Montredon-des-Corbières ; le mandat d'études, confié par le Grand Narbonne, lié au Parc d'Activités de La Palme qui servira d'arrière-port à Port-la-Nouvelle ; le mandat de réalisation, en 2022, du siège du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude à Narbonne qui a été livré début 2023 ; les opérations en compte propre ou en participations pour la construction et la gestion de locaux d'activité des opérations de

promotion ou de production d'énergie ; les missions de conseil et d'assistance sur des sujets d'aménagement sur tout le territoire du Grand Narbonne et au-delà ; développement de réseaux d'énergie renouvelable. Ensuite, en groupement avec la RAC, la SEM de la Région Occitanie, la concession d'aménagement de la ZAC des Berges de La Robine, attribuée en 2013 par la Ville de Narbonne.

Pour ce qui concerne les grandes lignes des comptes 2022, ALENIS a réalisé un chiffre d'affaires de 5,9 M€ pour un résultat net après impôts de 407 634 €. À l'unanimité des votes des actionnaires, il a été décidé d'affecter ce résultat en « report à nouveau » afin de consolider les comptes de la société et lui permettre ainsi, à l'avenir, d'accroître ses capacités d'investissement sur notre territoire. Les perspectives pour l'exercice 2023 – qui n'est pas terminé, bien entendu – sont bonnes puisqu'un résultat après impôts d'environ 300 000 € est attendu. Cela fera l'objet du rapport futur.

Pour ce qui concerne nos représentations au Conseil d'Administration, sachez qu'en 2022 le CA s'est réuni le 10 mars, le 1^{er} juin et le 14 décembre. L'Assemblée Générale a eu lieu le 28 avril 2022. Il y a eu également trois réunions de Bureau stratégique. C'est sur ces éléments que s'achève mon intervention. Je reste, bien entendu, à votre disposition pour toute question relative à ce rapport. Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci, Didier ALDEBERT, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ou des interventions ? On prend acte, il n'y a pas de vote sur le Rapport annuel d'ALENIS.

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport

MOBILITE – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS

FOURRIERE AUTOMOBILE

Rapporteur : Alain VIALADE

20. Rapport annuel 2022 du délégataire du Grand Narbonne

Alain VIALADE : Merci, Monsieur le Président. L'article L3131-5 du Code de la commande publique prévoit que tout concessionnaire produise chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. L'article L1411-3 du CGCT prévoit que l'examen dudit rapport est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante qui en prend acte. L'article L1413-1 du CGCT prévoit

que ce rapport soit examiné au préalable par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ce qui a été fait lors de la réunion du 5 septembre 2023. Le contrat de Délégation de Service Public de fourrière automobile est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans et comporte 2 lots, attribués à la société SOS Remorquage à Narbonne et à la société Garage de l'Étang à Leucate.

Les deux rapports de délégation sont présentés au Conseil Communautaire et ont été joints à la convocation. Il y a un rapport de la société SOS Remorquage pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 pour les communes d'Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Coursan, Cuxac-d'Aude, Fleury d'Aude, Ginestas, Gruissan, Mailhac, Marcorignan, Mirepeïssat, Montredon-des-Corbières, Moussan, Narbonne, Néviau, Ouveillan, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Pouzols-Minervois, Raissac-d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Salles-d'Aude, Sallelès-d'Aude, Ventenac en Minervois, Villedaigne et Vinassan. Il y a également un rapport de la société Garage de l'Étang pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les communes de Leucate, Treilles, Caves, Roquefort-des-Corbières, La Palme, Port-la-Nouvelle et Sigean.

Le rapport aborde notamment l'organisation du délégataire de service public, la tarification par commune, la gestion du service, le bilan des recettes, le type d'interventions par commune, les comptes de résultat du délégataire. Ces rapports ont été vus en Commission Consultative le 5 septembre 2023. Il est donc proposé au Conseil de prendre acte des Rapports annuels des délégataires et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? On prend acte.

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport

GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Alain VIALADE

21. Rapport annuel 2022 du délégataire du Grand Narbonne

Alain VIALADE : C'est le même propos, mais pour les gens du voyage.

L'article L3131-5 du Code de la commande publique prévoit que tout concessionnaire produise chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession ainsi qu'une

analyse de la qualité des ouvrages ou des services. L'article L1411-3 du CGCT prévoit que l'examen dudit rapport est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante qui en prend acte. L'article L1413-1 du CGCT prévoit que ce rapport soit examiné au préalable par la CCSPL, ce qui a été fait lors de la réunion du 5 septembre 2023. Le contrat de délégation de service public de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage est entré en vigueur le 1^{er} mars 2018 pour une durée de 5 ans. La délégation de service public comprend la gestion de l'aire d'accueil de Cap de Pla et la gestion de l'aire de grand passage conformément au schéma départemental.

Depuis le début de l'année 2022, le Grand Narbonne ne compte plus d'aire de grand passage et travaille sur la création de ce futur site. Le délégataire gère néanmoins, pour certaines installations illicites, une tentative de médiation. Le rapport de délégation est présenté au Conseil Communautaire et a été joint à la convocation. Il comprend le rapport d'activité de l'année 2022 avec notamment l'organisation de l'aire d'accueil et sa gestion, les statistiques de fréquentation, la gestion du grand passage et le bilan social ainsi que le compte d'exploitation 2022.

Ces rapports ont été vus en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 septembre 2023. Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du Rapport annuel du délégataire et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci, Alain. Y a-t-il des questions ou des interventions ? On prend acte également.

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport

POMPES FUNEBRES

Rapporteur : Henri MARTIN

22. Rapport annuel 2022 du délégataire du service des Pompes Funèbres Golfe du Lion de Port-la-Nouvelle

M. LE PRESIDENT : En l'absence de Fabienne MARTINAGE, Henri MARTIN se propose de vous le résumer.

Henri MARTIN : L'entreprise Golfe du Lion, nous vous le rappelons, est délégataire de la chambre funéraire située à Port-la-Nouvelle sur un terrain qu'elle loue à la commune. Dans ce cadre, conformément à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, elle doit remettre un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du

contrat de délégation et une analyse de la qualité des ouvrages et ou des services. Le Conseil Communautaire doit prendre acte de ce rapport. Vous en avez eu communication. C'est un tableau qu'il nous donne chaque année en précisant qu'il est locataire sur un terrain de la commune.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On prend acte également.

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport

FOURRIERES – REFUGES ANIMALIERS

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

23. Rapport annuel 2022 du délégataire ARPAN

M. LE PRESIDENT : En l'absence de Fabienne MARTINAGE, c'est moi qui vais vous résumer le contenu de ce rapport. C'est la gestion des activités de fourrière et du refuge intercommunaux pour chiens et chats sur le site de Cap de Pla à Narbonne.

La tendance générale est une forte baisse des adoptions au début de l'année 2022 ainsi qu'une baisse des retraits de propriétaires pour la partie fourrière et une dégradation de l'état de santé et de l'état d'hygiène dans lesquels arrivent les animaux en fourrière. Comment réagir face à cela ? L'ARPAN a décidé d'élargir les horaires d'accueil pour encourager l'adoption, permettant une amélioration légère (+5 %) au second semestre 2022. Mais c'est très insuffisant par rapport à la surpopulation à la fois dans le refuge et dans la fourrière. De manière plus générale et sur la question de la place de l'animal dans l'Agglomération, c'est une réflexion plus large. Justement, ce matin j'étais avec quelques élus, Patrick FRANÇOIS également, à l'Assemblée Générale d'une association. Tout un travail de fond est à faire parce qu'on a de plus en plus d'adoptions et de plus en plus de conditions anormales de détention des animaux domestiques. Il va falloir faire un travail de fond auprès des enfants. On a commencé à évoquer quelques pistes, mais on reviendra vers vous avec des solutions parce qu'il faut prendre ce sujet à bras le corps et il faut que le politique le pilote aussi et le conduise. Voilà pour le résumé du Rapport annuel de l'ARPAN. Y a-t-il des questions ou des interventions ? On prend acte également.

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

24. Remplacement de M. Guillaume HERAS – Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

M. LE PRESIDENT : Ce sont les délégations de Michel JAMMES donc je rapporte à sa place. Guillaume HERAS était élu – et présidait d'ailleurs – le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude par une délibération du 24 septembre 2020. Ayant démissionné, Michel JAMMES propose la candidature de Jean-Marie MONIE pour le remplacer. Y a-t-il d'autres candidatures ? Dans ce cas, M. Jean-Marie MONIE est désigné d'office.

(M. Jean-Marie MONIE est désigné.)

25. Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement

M. LE PRESIDENT : Globalement, le Grand Narbonne est assez bon élève. On a un pourcentage de conformité bactériologique et physico-chimique par année, entre 2017 et 2022, qui est entre 96,4 % et 100 %. Aujourd'hui, on tend plus vers le 100 % puisque – je vais vous le donner avec précision – sur 1 840 analyses, nous avons 99,8 % de conformité bactériologique et 99,1 % de conformité physico-chimique. En ce qui concerne le rendement des réseaux c'est-à-dire la déperdition, les fuites d'eau, on est passé à 79,1 %. C'est une amélioration importante. L'année dernière on était à 73,5 %. Il faut qu'on tende vers l'objectif Grenelle de 85 %. On a encore du travail, mais un recrutement a été fait parmi les actions correctives avec, en 2022, le suivi et la prospection de 706 km de canalisation qui ont permis de réparer 878 fuites. Comme je vous le disais, un technicien est dédié à la chasse aux fuites. Des investissements importants ont été menés dans cette logique.

Des investissements sont portés également à la réhabilitation du forage des Charbonnières suite à des affaissements souterrains. Il y a la poursuite de la mise en place de chambres de comptage pour les résidences privées et notamment à Leucate. Il y a eu, en 2022, une première campagne d'irrigation avec de l'eau de REUT à Narbonne-Plage. Il y a un plan de relance économique sur les AEP (Alimentations en Eau Potable) et les réseaux d'eaux usées, suite à la crise sanitaire. On a fait des appels d'offres pour les STEP d'Argeliers, Mirepeïssset, Portel-des-Corbières et on a lancé les travaux : 7 M€ sont inscrits dans le PPI de l'Agglomération. On a rédigé le cahier des charges schéma directeur eau potable assainissement et des programmes de réhabilitation des stations d'épurations ont été initiés en 2022 et qui sont programmés, en investissement, en 2023, pour Argeliers, Mirepeïssset, Coursan avec des réhabilitations, Portel-des-Corbières et

Moussan. Il y a également tout un volet dans ce rapport sur les syndicats gémapiens. Je vous rappelle que le montant appelé par ces différents syndicats au Grand Narbonne est d'un peu plus de 2 M€ en 2022. Il y a eu pas mal de travaux au sein des syndicats : la fin des travaux le long du canal de Grand-Vignes pour 900 000 € ; les travaux de restauration de mobilité à Bize-Minervois ; les travaux de gestion des ripisylves et la restauration des espaces de bon fonctionnement. Une visite ministérielle – de M. Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique – d'ouvrage et de protection contre les inondations a eu lieu à Cuxac d'Aude, le 23 août 2022.

Dans les grandes lignes, c'est le contenu de ce rapport qui était à votre disposition et que Michel JAMMES m'a demandé de vous présenter à sa place. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Non, on vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 67 votes pour et 1 abstention

26. Rétrocession réseaux humides – lotissement Les Terres d'Acanthe - Narbonne

M. LE PRESIDENT : Il n'y a rien de particulier, c'est technique. Y a-t-il des questions ou des interventions ? On peut passer au vote.

C'est un lotissement qui n'a pas dû être fait par ALENIS, je pense (*Rires.*)

Pour Bernard DEVIC, c'est lié à une problématique de lunettes, mais Didier ALDEBERT, c'est plus inquiétant (*Rires.*) Il faut appuyer sur la poubelle, si tu veux changer ton vote. C'est à peu près cela ! (*Rires.*)

Le Conseil approuve cette délibération par 67 votes pour et 1 abstention

27. Modification représentant du Grand Narbonne au syndicat Mixte Aude Centre

M. LE PRESIDENT : Depuis le 7 décembre 2017, une délibération de ce même Conseil Communautaire a transféré la compétence GEMAPI dans son intégralité, selon la logique du bassin versant, à différents syndicats de bassins dont le Syndicat Mixte Aude Centre. Par un courrier du 6 octobre 2023, M. Alain FABRE a fait part de sa décision de démissionner de son poste de délégué titulaire au sein de ce syndicat, mais il souhaiterait y demeurer en tant que suppléant. Il est proposé que M. Alain FABRE devienne représentant suppléant et que M. Patrick RESPLANDY devienne représentant titulaire du Grand Narbonne au sein de ce Syndicat Mixte Aude Centre. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, du coup il est désigné d'office.

(M. Patrick RESPLANDY est désigné.)

POLITIQUE DES DECHETS

Rapporteur : Joël HERNANDEZ

28. Rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés

Projection d'un PowerPoint

Joël HERNANDEZ : Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter le Rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il représente l'organisation territoriale du service, des différents types de collectes, les tonnages collectés, les coûts et les recettes des différentes prestations. Une petite animation devrait démarrer à l'écran et qui va nous présenter l'année en images.

Ces 10 points vous ont permis de constater que l'activité 2022 a permis une amélioration du tri des déchets, une réduction aussi des déchets produits sur l'année ainsi qu'une amélioration de la valorisation ; de voir aussi le démarrage du plan de prévention local des déchets ménagers et assimilés que nous avons voté en 2022 avec les premières actions et notamment au niveau des bio déchets. J'ajouterais simplement qu'il faut retenir une diminution des tonnages enfouis sur l'année 2022 aussi bien en ordures ménagères qu'en déchets issus des déchetteries – c'est très sensibles, mais c'est autour de 1 300 tonnes – tout en ayant eu une augmentation de population donc c'est sûrement le geste de tri qui s'améliore et peut-être l'activité économique qui a un peu réduit aussi, ce n'est pas impossible.

Deuxième point important, c'est le PLPDMA qui a été adopté en 2022 avec la mise en marche aussi de la réorganisation des services à travers un service déchetteries, un service tri sélectif et un service ordures ménagères. Les trois services sont maintenant menés chacun par un chef de service. On peut aussi remarquer le démarrage de la collecte et du tri des bio déchets avec 29 tonnes traitées dans l'année 2022 par méthanisation.

Voilà pour les points essentiels. Ce rapport présenté et qui devra être adopté est suivi d'un Rapport annuel du délégataire de la DSP de l'Écopôle Lambert 2022, prévu par l'article L1411-3 du CGCT. Il sera aussi présenté au Conseil dans le même temps. Si vous avez des questions...

Yann RUDENT : Bonjour. J'ai une question par rapport aux bio déchets. Quelle est la réglementation précise ? On entend dire qu'à partir de janvier une obligation va exister pour toutes les communes de mettre en place les bio déchets. Quelle est la situation au niveau du Grand Narbonne sur chaque commune ? Chaque habitant aura bien la possibilité de déposer ses bio déchets dans des containers individuels ou collectifs ?

Joël HERNANDEZ : J'ai pris la fonction récemment donc je ne pourrai pas être très précis. J'ai vu avec les services, ils ont travaillé le sujet puisque c'était prévu dans le Plan Local de Réduction des Déchets. Il y aura bien une solution au sens de la loi, proposée à tous les habitants de l'Agglomération. Des solutions seront donc proposées. Très prochainement, nous aurons l'occasion d'en parler en Conférence des Maires puisque les communes seront aussi sollicitées pour participer puisqu'il s'agit d'une réduction de production de déchets dans un premier temps – c'est le sens – et ensuite proposer des solutions techniques pour pouvoir mettre en œuvre la réduction des bio déchets. Courant décembre, on pourra commencer à présenter les propositions.

Édouard ROCHER : Tu évoquais le fait qu'on allait soulever la question en Conférence des Maires sur la partie municipale. Je pense aux composteurs collectifs. Simplement, chacun d'entre nous est en train de faire une communication par les bulletins municipaux. Peut-on renvoyer et faire la promotion de ce qui est déjà fait au sein des services c'est-à-dire la mise à disposition des containers individuels ? Que ce soit ceux en bois ou en plastique. C'était juste pour savoir si on peut en faire la promotion puisque nous avons beaucoup d'appels au niveau de nos services techniques et on les renvoie vers vous, mais je voulais savoir si on peut avoir une action de communication plus appuyée.

Joël HERNANDEZ : Effectivement, les moyens seront ceux déjà amorcés à savoir les composteurs collectifs et individuels. Effectivement, on va communiquer sur ces moyens de traitement des bio déchets. On peut donc continuer puisqu'à partir du 1^{er} janvier, c'est en priorité cette solution qui sera proposée. Il faut peut-être prendre contact avec le service communication de l'Agglomération afin de communiquer de façon homogène.

Édouard ROCHER : Je voulais savoir si c'est l'Agglomération qui communiquera ou si nous, individuellement, au niveau des communes, on peut renvoyer directement sur les services.

Joël HERNANDEZ : L'Agglomération communiquera.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 67 votes pour et 1 abstention

TRANSPORTS – PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT

TRANSPORTS

Rapporteur : Jean-Louis RIO

29. Avenant N°16 – Délégation de Service Public CITIBUS

Jean-Louis RIO : Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, notre délégation de service public concernant les transports va arriver à la fin. Nous en sommes à l'avenant N°16 qui se propose de se recenser l'ensemble des kilomètres supplémentaires réalisés jusqu'à la limite des 2 %. C'était prévu dans notre contrat. De façon à éviter qu'on ait des avenants répétitifs, cet avenant est fait en fin de contrat et recense les dépassements de ces kilomètres qui ont été réalisés au-delà des 2 %. Cela s'est fait à partir de l'année 2021. Entre 2021 et aujourd'hui, on a eu un dépassement de 79 410,58 km commerciaux, soit de 202 856 € de charges. Il convient de passer cet avenant N°16. Je vous précise que nous en aurons certainement encore un qui prolongera de quelques mois la durée pour finaliser notre nouvel appel d'offres. Je vous rappelle que le contrat de DSP arrive à échéance au mois d'août 2024. Avez-vous des questions ?

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ou des questions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

POLITIQUE FONCIERE

Rapporteur : Jean-Louis RIO

30. Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et la commune de Cuxac-d'Aude pour le secteur « Cœur de village » 2023-2028

Jean-Louis RIO : Il s'agit de proposer au Conseil Communautaire d'approuver cette convention pré-opérationnelle tripartite entre l'EPF Occitanie, le Grand Narbonne et la commune de Cuxac-d'Aude pour le secteur « Cœur de village » pour une durée effective de 5 ans. Elle a pour objet de confier une mission d'accompagnement et d'acquisition foncière à l'EPF Occitanie dans le cadre de la revitalisation du centre ancien de la commune de Cuxac-d'Aude. Cette convention fixe les engagements de chacun des partenaires et notamment un montant prévisionnel de l'engagement de l'EPF Occitanie, fixé à 1,3 M€ pour la réalisation d'opérations d'aménagement comprenant la construction de logements, dont 30 % de logements locatifs sociaux, de locaux commerciaux et de services d'équipements publics.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

INTERMODALITÉ

Rapporteur : Alain FABRE

31. Pôles d'Échange Multimodal (PEM) de la gare de Leucate – Convention de financement relative aux études préliminaires pour la mise en accessibilité de la gare de Leucate – La Franqui

Alain FABRE : Merci, Monsieur le Président. Il faut retenir que la gare de Leucate-La Franqui constitue un élément majeur tant au niveau touristique que pour les mobilités du quotidien. L'étude réalisée en 2021 a confirmé la nécessité de travailler à la réalisation d'un véritable Pôle d'Échange Multimodal. Ce sont environ entre 70 000 et 80 000 utilisateurs par an. Ainsi le Grand Narbonne s'est engagé à porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité 2022-2023 pour un coût de 60 000 € définissant la mise en œuvre pré-opérationnelle du PEM de Leucate-La Franqui. En parallèle, la SNCF Gares & Connexions doit mener une étude préliminaire de mise en accessibilité de la gare et de la passerelle existante.

La présente délibération a pour objet de valider les termes de la convention de financement de cette étude entre les différents partenaires. Comme la première fois, c'est un tiers, un tiers, un tiers pour une somme de 85 293 €, partagée entre le Grand Narbonne, la SNCF et la Ville de Leucate. Il vous est proposé d'approuver la convention de financement telle que ci-annexée et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rapportant à la présente délibération.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ou des questions ? Non, dans ce cas on passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Le Conseil Communautaire est terminé. Je vous informe que le prochain se tiendra dans cette même salle jeudi 7 décembre à 18h00. Bonne soirée.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.)